



Conseil National de l'Action Sociale (CNAS) du 14 octobre 2020 :

Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire générale,

Au cours de cette année inédite, durant laquelle les Personnels ont dû œuvrer en pleine crise sanitaire soit en présentiel dans des conditions extrêmes, soit en télétravail le plus souvent avec les moyens « du bord » pour assurer et garantir la continuité du service public, l'Action Sociale a comme toujours joué son rôle d'indéfectible soutien.

Si la première vague est désormais derrière nous, les préludes d'une deuxième vague s'annoncent nécessitant une attention toute particulière sur les moyens qui seront déployés au bénéfice des Agents.

En effet, le logement demeure le premier poste de dépense des familles et si les premières mesures du plan Marshall pour le logement des Agents, annoncées en Janvier dernier commencent à apparaître, il n'en demeure pas moins que seuls 10 % des demandeurs bénéficient d'une réponse favorable.

Pour **l'UNSa Justice**, des mesures complémentaires doivent voir le jour très rapidement :

- augmentation significative d'offres de logements sociaux proposées aux Agents, notamment dans les zones tendues et de primo affectation ;
- mise en œuvre d'un réel accompagnement individuel des Personnels ;
- une plateforme digitale donnant accès à l'ensemble des logements disponibles ;
- généralisation du prêt bonifié immobilier à l'ensemble du territoire national.

L'UNSa Justice attend qu'un état des lieux des emprises foncières disponibles au sein du ministère de la Justice soit fait afin de permettre l'application des conclusions du rapport DORISON pour la construction de logements à loyers modérés.

De plus, si **l'UNSa Justice** condamne le volet de recrutement par contrat de la Loi de transformation de la Fonction Publique, il n'en demeure pas moins que les Agents Contractuels doivent bénéficier des mêmes droits en matière d'Aide financière à l'Installation.

L'UNSa Justice demande à ce que l'Aide à l'Installation des Personnels (AIP) soit ouverte aux Personnels sous contrat, que ce soit avec une prise en charge ministérielle ou inter ministérielle.

Au-delà de l'approche sur le logement la question des Aides à la parentalité sont essentielles pour garantir la qualité de vie lorsque les Agents sont au travail.

En effet, si les dispositifs d'aide de type CESU ont une action positive, il n'en demeure pas moins, que leur acceptation par les prestataires peut poser problème et particulièrement dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Face à cette situation qui dure depuis désormais presque 10 ans, **l'UNSa Justice** souhaite qu'un dispositif de soutien financier puisse se mécaniser directement auprès des professionnels de garde d'enfants dans les « DROM ».

Par ailleurs, dans le cadre des 600 nouvelles places de crèches annoncées par le ministère de la Fonction Publique liées à l'accord Egalité Professionnelle Femme/Homme signé notamment par **l'UNSa, la Première Organisation Syndicale** demande qu'un recensement des besoins soit diligenté par les DRHAS auprès des services du ministère de la Justice afin que les Personnels puissent en bénéficier largement.

Sur le volet de la restauration collective, fortement impactée par la crise sanitaire, **l'UNSa Justice** restera vigilante au soutien apporté par l'Institution aux restaurants administratifs, notamment ceux en gestion associative.

De plus, si **l'UNSa Justice** se félicite de l'annonce d'une généralisation de plafonnement du « reste à charge » qui va permettre un soutien économique aux Agents majoritairement de Catégorie « C et B », il n'en demeure pas moins que nombre de structures et d'établissements ne bénéficient d'aucune convention.

En effet, il est essentiel de résorber cette inégalité de traitement entre les Personnels, notamment pour ceux qui exercent à la PJJ, mais aussi à l'Administration Pénitentiaire dans des SPIP ou encore, dans de petites juridictions.

L'UNSa Justice demande donc qu'un schéma directeur de la restauration soit initié dans chaque région afin d'apporter une solution de proximité et de qualité pour la restauration des Personnels.

Enfin, l'UNSa Justice tient à souligner très favorablement l'annonce faite par le garde des Sceaux, s'agissant de la convention prochainement signée avec « Orphéopolis », qui va permettre nous l'espérons, de développer un accompagnement de proximité pour les enfants touchés malheureusement par le destin.

Paris, le 14 octobre 2020

Pour les membres UNSa Justice siégeant au CNAS,
Le Secrétaire général
Jean-François FORGET